

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 15
Votants 17

DU 28 NOVEMBRE 2018

Secrétaire de séance : Sophie PARENT

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de M. GORISSE et M. CELLIER et précise que ceux-ci ont donné pouvoir respectivement à M. LEPAGE et M. PETIT.
Mme PARENT est désignée comme secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations et le procès-verbal du 25 octobre dernier.
Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des 17 votants.

M. Le Maire fait un point sur les modifications induites par le nouveau règlement du cimetière communal, suite au vote de celui-ci au dernier Conseil (mise à jour des références légales ; révision des horaires d'ouverture ; précisions quant aux responsabilités ; définition des personnes ayant le droit d'acheter une concession ; dimensions des caves, urnes etc.)

M. Le Maire souhaite rappeler au Conseil Municipal les règles qui s'appliquent concernant le financement des branchements eaux usées/eau potable pour la partie comprise entre la canalisation et la limite de propriété privée :

-en cas de nouvelle construction avec création de branchements pour la partie décrite ci-dessus, les travaux sont exécutés aux frais de l'usager par SUEZ ENVIRONNEMENT après autorisation de la collectivité. La facturation des travaux se fera en direct entre le fermier et l'usager.

-en revanche, en cas de construction existantes à raccorder, ces mêmes travaux sont pris en charge par la collectivité

Il est rappelé que la partie des branchements située en propriété privée et les installations intérieures sont entretenues par les soins et aux frais des usagers.

Concernant le coût des travaux, il convient de se référer aux bordereaux de prix définis par le fermier et révisés annuellement. Il ne s'agit pas d'une nouveauté ; ces règles figurent dans le contrat d'affermage de l'eau et de l'assainissement depuis 2010.

Concernant les problèmes de détérioration de l'Eglise, 2 éléments en sont à l'origine : les fientes des pigeons et le chauffage non-adapté (génère énormément de condensation). Un diagnostic à l'aide d'une nacelle va être effectué par une entreprise spécialisée. Suite à ce diagnostic, on connaîtra la nature des travaux à réaliser et leurs montants.

Mme MANCE informe le Conseil des points suivants :

-chaque conseiller a dans sa pochette la liste des administrés à visiter pour le colis des aînés. Le repas des aînés est prévu quant à lui au samedi 19 janvier 2018

-street-art réalisé par les jeunes pendant les vacances scolaires en face de la maison médico-sociale

-concours photo des jeunes. Les 3 lauréats ont été récompensés et les photographies ont été exposées lors de la foire de la Ste Catherine. 65 calendriers ont été vendus au total. L'opération sera probablement renouvelée.

M. Le Maire informe le Conseil du taux de chômage sur le sud marnais qui s'élève à 6,1% (contre 9% pour la moyenne nationale). Il n'est aujourd'hui plus possible d'avoir connaissance de ce taux commune par commune.

M. Le Maire informe le Conseil du recrutement d'un nouvel agent technique, Monsieur Alexandre BLAQUE depuis le 12 novembre, en remplacement de Jacques ZAMPARO qui a quitté ses fonctions à l'été 2016. M. BLAQUE a notamment des compétences en électricité.

M. Le Maire et Mme LADAM présentent un résumé de l'étude de faisabilité du projet MARPA/CANTINE.

M. Le Maire informe le Conseil de l'existence de la maison de l'habitat qui propose un diagnostic énergétique très complet et gratuit des habitations dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie. Différentes pistes de travaux avec le niveau de rentabilité attendu sont proposées à l'administré. Un suivi très complet est proposé (comparaison des devis, aide dans le suivi des travaux, suivi 3 ans post travaux...) Même si aucuns travaux ne sont envisagés, il est intéressant de connaître la « situation énergétique » de son logement.

Ce bus de la maison de l'habitat sera présent sur le marché de la Commune le mercredi 5 décembre ainsi que sur le marché de Noël.

M. Le Maire fait un point sur le projet de sentiers de randonnées, en lien avec Mémoire Fertonne. 3 circuits différents seront proposés (panneaux directionnels, totem avec descriptif à certains endroits...) et devraient voir le jour sur avril/juin 2019.

M. Le Maire fait un bilan concernant l'installation de nouveaux équipements pour les jeunes/adolescents : aires de jeux (complexe sportif et HLM) et skate-park. Le bilan est positif puisque nombre de familles/adolescents profitent régulièrement de ces nouvelles installations. D'autres projets sur le complexe sportif pourraient venir compléter cette offre.

M. Le Maire informe le Conseil de la réception des comptes du SIAH du bassin de la Superbe à titre informatif. La participation des communales s'élève à 18 700 € dont 4 310 € pour Fère-Champenoise.

A ce sujet, M. HERBIN précise que les travaux projetés par le syndicat quant à la rivière La Vaure (changement de vannes) ne seront pas réalisés en raison de leur coût trop élevé.

M. Le Maire évoque l'article publié dans l'Union et qui retranscrit les projets communaux. L'article ne reflète pas vraiment l'entretien qu'il a eu avec le journaliste.

M. LEPAGE fait un point sur les travaux de voirie de l'Avenue de Vitry et du sentier des Ouches :

-avenue de Vitry : les enrobés et les parkings sont terminés

-sentier des Ouches : reste les enrobés à réaliser

L'objectif est que ces travaux soient terminés pour fin décembre.

Mme EGOT demande si la Commune a un retour concernant le fonctionnement d'INTERMARCHÉ suite à son ouverture. Globalement, il semblerait que celui-ci soit conforme à l'activité prévue par le magasin.

M. FELIX regrette que l'accès au magasin ne soit pas optimal pour les véhicules (place pour 1 seule voiture

seulement + 1 piste cyclable). La voie aurait pu être élargie. M. Le Maire répond que cela relève de la responsabilité du promoteur.

Mme DUBOIS présente le bilan de la venue du bus MUMO entre le lundi 29 et le mercredi 31 octobre. Ce bilan est positif puisqu'il y a eu environ 60 visiteurs le lundi ; 90 le mardi et 50 le mercredi. A cela s'ajoute les groupes de visites prévus (scolaire, mission locale..). Les profils des visiteurs étaient très variés et les échanges très intéressants. M. Le Maire ajoute que les visiteurs étaient effectivement particulièrement réceptifs, même pour un public peu familier de ce type d'art.

Mme EGOT demande si la Commune continue de remettre une bouteille de champagne « cuvée de la bienvenue » aux nouveaux commerçants qui s'installent et à faire paraître un article dans le journal l'Union. M. Le Maire répond par l'affirmative pour la bouteille de champagne que ce soit d'ailleurs pour les créations ou pour les reprises. En revanche pour les articles dans l'Union, la Commune transmet l'information mais elle ne maîtrise pas les publications. L'information paraît toutefois dans la feuille des rendez-vous.

Le prochain Conseil Municipal est fixé le mercredi 19 décembre 2018 à 19h00.